**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

ETAT-MAJOR CANTONAL DE CONDUITE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crue des lacs: point de situation du 21 juillet 2021

Le niveau des lacs de Neuchâtel et de Morat reste élevé, mais la décrue a commencé. Toutefois, l'arrêté du Conseil d'État restreignant la navigation a été prolongé, ainsi, sur les lacs de Neuchâtel, de Morat, sur la rivière de la Thièle et sur le canal de la Broye, la navigation reste interdite jusqu'au lundi 26 juillet 2021. L'ECA renonce à la clause limitative de couverture d'assurance en raison de la situation exceptionnelle.

Une lente décrue des lacs est constatée, cependant, les dangers aux abords des rives et berges restent bien présents pour toute forme de navigation, à savoir : bateaux, kitesurf, planches à voile, canoës, etc. De plus, les vagues qui seraient générées par ce trafic pourraient créer des dégâts supplémentaires sur les rives et dans les ports, ainsi que de nouvelles inondations d'habitation. Après une visite sur place de la conseillère d'Etat Béatrice Métraux, cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité, en compagnie des services d'interventions et de conduite des opérations, pour des raisons de sécurité ainsi que pour éviter des dégâts supplémentaires, le Conseil d'État a décidé de prolonger l'interdiction de la navigation sur les lacs de Neuchâtel, de Morat de la rivière de la Thièle et du canal de la Broye jusqu'au lundi 26 juillet 2021.

Cette interdiction s'applique à toute forme de navigation, y compris touristique, sauf :

- Aux pêcheurs professionnels (bouée jaune)
- Aux entreprises d'extraction de gravier dans le cadre de leur activité
- Aux sociétés de sauvetage, police du lac, pompiers et service de la forêt et de la nature (pour des missions de surveillance et d'interventions)
- Aux mécaniciens (dépannages ou réparations).

Bien que le soleil soit présent, la prudence reste de mise pour la population. Un danger réel de chute d'arbres subsiste dans les zones forestières inondées, en particulier lors d'épisodes venteux. En raison principalement des risques de blessures ou de noyade (vagues, courants, passerelles et chemin inondés, obstacles submergés, accès impossible aux rives, etc.), la baignade est déconseillée, voire interdite par endroits.

La situation reste préoccupante et les différents partenaires sécuritaires du canton poursuivent la prise en charge de ces événements sous la conduite de l'État-major cantonal de conduite (EMCC).

L'Établissement cantonal d'assurance (ECA) a décidé à titre exceptionnel de ne pas faire application d'une clause limitative de couverture d'assurance présente sur des polices d'assurance bâtiment qui précise que le niveau du lac de Neuchâtel, notamment, doit atteindre une cote de 431 m pour qu'une couverture d'assurance puisse être octroyée, et ce, en raison de la situation hydrique particulière prévalant depuis le 17 juin et la forte bise ayant soufflé sur la région en fin de semaine dernière.

Recommandations à la population :

- Rester à distance des rives des lacs et cours d'eau
- Éviter toutes activités de plaisance sur les lacs et à leurs abords
- En raison de problèmes d'évacuation des eaux usées et de risques de blessures, la baignade est vivement déconseillée
- Pour les propriétaires de bateau, contrôler les fixations des bâches et vérifier les amarrages, afin que la longueur des cordes soit adaptée au niveau de l'eau
- Les propriétaires et résidents des rives des lacs et cours d'eau sont invités à prendre toutes les mesures utiles afin de mettre à l'abri les objets de valeur ou présentant des risques de pollution de l'environnement se trouvant dans des zones inondables, plus particulièrement dans les sous-sols
- En cas de risque d'inondation, ne pas pénétrer dans les caves ou les garages souterrains
- Se conformer aux ordres et restrictions des autorités locales
- En cas d'urgences, faire appel aux secours via les numéros :

o Pompiers : 118

o Police : 117

o Sanitaire : 144

Les informations et recommandations à la population sont consultables sur les applications Alertswiss et MétéoSuisse, ainsi que sur les réseaux sociaux et sites internet des autorités.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 juillet 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Denis Froidevaux, chef de l'Etat-major cantonal de conduite
DJES, Jean-Christophe Sauterel, chef communication EMCC, penurie.medias(at)vd.ch

TÉLÉCHARGEMENT(S)